

Projet « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous »

Procès-verbal de la réunion du  
Comité d'Accompagnement (CA) du 28 juin 2018



**Ordre du jour :**

- “ Approbation du PV de la réunion du CA du 13/11/2017
- “ Ce qu'il faut retenir du contrôle ONE des rapports 2016
- “ Préparation des rapports financier et d'activité 2017 (justificatifs financiers à fournir)
- “ Question des amortissements en 2018
- “ Avenant à la convention avec l'ONE
- “ Réforme ONE des milieux d'accueil, projet de nouvelle réglementation et impact attendu sur le projet et les sous-projets qui le composent
- “ Résultats de l'appel à projets « Soutien à la parentalité » de la Province de Luxembourg
- “ Divers



**Le PV du CA du jeudi 28 juin 2018 en un coup d'œil !**

Approbation du PV de la réunion du CA du 13/11/17.	PV approuvé moyennant certaines reformulations.
Ce qu'il faut retenir du contrôle ONE des rapports d'activité 2016	Attention aux APE. Ne pas hésiter à donner les détails, à documenter les justificatifs. Promemploi va pouvoir rétrocéder les enveloppes ONE 2016.
Préparation des rapports financier et d'activité 2017 (justificatifs financiers à fournir)	Collecter les données en cours-Echéance : juillet 2018.
Question des amortissements en 2018	Autorisation au préalable d'amortissement à demander à l'ONE.
Avenant à la convention avec l'ONE	Pas encore de réponse de l'ONE à notre proposition d'avenant.
Réforme ONE des milieux d'accueil, projet de nouvelle réglementation et impact attendu sur le projet et les sous-projets qui le composent	Projet de réforme ambitieux-impact probable mais difficile à cerner à ce stade-voir les critères de subsides « accessibilité ».
Résultats de l'appel à projets « Soutien à la parentalité » de la Province de Luxembourg	Projet déposé par Promemploi : « Analyser ses pratiques d'accueil pour mieux soutenir la parentalité » au bénéfice des haltes-accueil de la province de Luxembourg (voir infos sur site internet de Promemploi).

### **Membres présents**

LIGNIAN Françoise	Responsable	Commune de Bastogne - Halte accueil « La Pause Grenadine »
CHARTON Virginie	Directrice	Commune de Chiny - Crèche « Les ptits Pinsons »
MAILLEUX Anouchka	Responsable	Commune de Durbuy - Halte Accueil « L'Alouette »
BRISBOIS Monique		Commune de Marche - Halte accueil « La Récré de Violette »
CORNETTE Aurore	Directrice	Crèche « La Tarentelle », Libramont
GRESSE Laura	Coordinatrice ATL	Commune de Gouvy
LEJEUNE Ghislaine	Echevine	Commune de Gouvy
PEETERS Odette	Responsable	Commune de Manhay - Halte accueil « Les p'tits Potes »
PONCELET Justine	Directrice	Commune de Paliseul - MCAE « Les Lutins du Parc »
GUILLAUME Françoise	Directrice	Commune de Vaux-sur-Sûre - Crèche « De Câlins à Canailles »
BECHOUX Valérie	Coordinatrice de projet	CPAS de Libramont . Halte accueil « Libramont Accueil »
SCHOONVAERE Aurélie	Responsable	CPAS de Saint-Léger - Crèche « Pas à Pas »
LEYDER Stéphan	Coordinateur subrégional	ONE
CLAES Amandine	Secrétaire Aide Comptable	Promemploi
COUSET Jocelyne	Chargée de projet	Promemploi
LEFEBVRE Sylvie	Directrice	Promemploi

### **Membres excusés**

BINET Christian	Echevin	Commune d'Aubange
BRIEL Bénédicte	Coordinatrice ATL	Commune de Chiny
DE CLERCQ Nadine	Echevine	Commune de Fauvillers
GROTECLAES Françoise	Co-directrice	Commune de Léglise . Crèche « Cours d'Enfants »

## Le PV du CA du 28 juin 2018 in extenso !

La séance est présidée par Sylvie LEFEBVRE, Directrice de l'ASBL Promemploi.  
La réunion est illustrée par un montage Power Point.

### 1. Approbation du PV de la réunion du CA du 13 novembre 2017.

Le PV de la réunion du CA du 10/03/17 corrigé selon les remarques évoquées en séance le 13/11/17 se trouve dans l'espace privé de notre site Internet, ainsi que le projet de PV de la réunion du 13/11/17.

Nous parcourons ensemble le projet de PV du 13/11/17 car les partenaires l'ont reçu tardivement et n'ont de ce fait pas tous eu le temps d'en prendre connaissance.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents moyennant quelques modifications :

- Page 8, Valérie Bechoux précise que la halte accueil « Libramont » du CPAS de Libramont accueille des enfants de 0 à 3 ans et non de 0 à 6 ans
- Page 8, Françoise Lignian corrige la capacité d'accueil de la halte accueil « La Pause Grenadine » de Bastogne, cette dernière peut accueillir 14 enfants et non 12 comme écrit dans le PV
- Page 7, Aurélie Schoonvaere de la crèche « Pas à pas » du CPAS de Saint-Léger précise que par le terme « frontaliers » noté dans le PV elle entendait « travailleurs frontaliers »

Le PV corrigé est consultable et téléchargeable dans l'espace privé de notre nouveau site Internet [www.promemploi.be](http://www.promemploi.be) (nouveau mot de passe identique pour tous les partenaires : 2015)

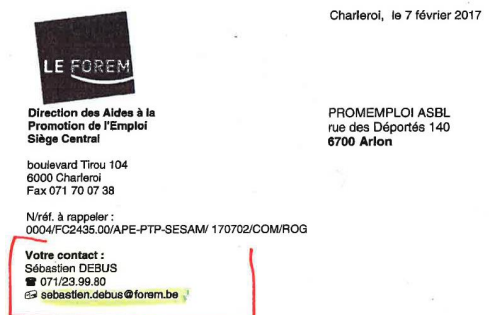
### 2. Ce qu'il faut retenir du contrôle ONE des rapports 2016

Le contrôle de l'année 2016 a été effectué par les inspectrices comptables de l'ONE le 14 mars 2018 à Promemploi.

Suite à ce contrôle, divers documents ont été réclamés et transférés à l'ONE; le solde (20%) du subsidé 2016 devrait bientôt nous parvenir; dès lors, Promemploi pourra rétrocéder sa part à chaque partenaire.

Précisions pour les partenaires qui justifient leur subsidé par des rémunérations de personnel :

- faire une note avec ce qui s'est passé sur l'année pour la personne (ex : maladie, congé spécifique)
- concernant les APE, il est possible (Promemploi le fait) de demander à votre gestionnaire Forem un fichier Excel qui reprend tous les montants perçus par votre structure. Ce fichier se nomme « Situations des subventions » et vous pouvez en faire la demande par mail à la personne dont le mail se trouve sur le relevé annuel des subventions que vous recevez par courrier (voir exemple ci-dessous)



Concerne : Aides à la promotion de l'emploi (A.P.E.) - Décret R.W. du 25/04/2002  
Relevé annuel des subventions – Employeur numéro 1382

Madame, Monsieur,

Chaque année, Le Forem vous envoie le récapitulatif des paiements des subventions A.P.E. dans le cadre des décisions qui vous sont octroyées.

### **3. Préparation des rapports financier et d'activité 2017**

Comme chaque année, Promemploi collecte les justificatifs financiers à fournir par les partenaires afin de élaborer le dossier de solde financier attendu à l'ONE pour le 31 juillet au plus tard.

A ce jour, il manque les justificatifs de 6 partenaires. Un mail de rappel a été envoyé à ceux dont le dossier n'est pas complet.

### **4. Question des amortissements 2018**

Si certains prévoient des nouvelles dépenses à amortir pour justifier leur subside 2018, nous devons être prévenus avant la fin de l'année pour faire une demande écrite d'autorisation à l'ONE.

### **5. Avenant à la convention avec l'ONE**

A l'heure actuelle, nous n'avons pas reçu de nouvelles informations quant à notre projet d'avenant à la convention de partenariat avec l'ONE du 16 décembre 2014, projet d'avenant transmis à l'ONE depuis maintenant plusieurs mois.

Pour rappel cet avenant a pour but de donner une base légale au projet « Une Ardeur d'enfance pour toutes et tous ».

Un courrier pour appuyer la demande de signature de l'avenant a été rédigé mais il reste sans réponse.

Stéphan Leyder nous informe que le contrat de gestion de l'ONE devrait être reconduit pour 2 années (2019 et 2020), un avenant au contrat de gestion est en préparation. Il nous rassure en disant que nous ne devons pas être inquiet pour le moment, il n'y a pas de risques que le projet s'arrête avant la réforme qui devrait probablement prendre effet après l'année 2020.

### **6. Projet de réforme de l'accueil de la petite enfance**

Le projet de réforme de l'accueil de la petite enfance devrait entrer en vigueur en 2021 puisque le contrat de gestion de l'ONE de 2013-2018 a été reconduit par un avenant pour une période de deux ans, 2019-2020. Cet avenant permettra au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'avoir en charge la totalité du nouveau contrat de gestion 2021-2026.

Les membres du Conseil d'avis de l'ONE (dont la directrice de Promemploi fait partie) ont reçu une note d'orientation relative au projet de réforme de l'accueil de la petite enfance, dont les mots phares sont la qualité et l'accessibilité.

#### **Note d'orientation :**

Dans le contrat de gestion 2013-2018, un article prévoyait la préparation d'une réforme du secteur de l'accueil de la petite enfance dont les objectifs sont les suivants :

- Permettre la meilleure adéquation possible entre les besoins des familles et des enfants et les services rendus par le secteur au niveau pédagogique, social, culturel et économique ainsi qu'en matière de santé préventive et collective

- Simplifier les procédures administratives
- Garantir la pérennité des services et par là, des places d'accueil
- Garantir la qualité des services d'accueil pour les enfants et les parents

### 13 thématiques

- Informatisation . simplification administrative
- Accessibilité
- Révision de la participation financière des parents (plus grande équité de traitement)
- Redéfinition et simplification des types de milieu d'accueil et amélioration de la cohérence des règles de fonctionnement
- Redéfinition du personnel et des qualifications requises et subventionnables (poste de direction)
- **Modes de financements des milieux d'accueil (õ situation des places bénéficiant du mécanisme de soutien visant à pérenniser le cofinancement des places de l'appel à projet FSE pour la période 2007-2013)**
- Statut des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s
- Approche et soutien spécifique au secteur non subventionné
- Gestion et modalités de subvention de l'accueil occasionnel, flexible, d'urgence, d'enfants malades (FESC)
- Santé dans les milieux d'accueil
- Remplacement du personnel en formation ou malade
- Révision des modalités de financement des milieux d'accueil (viabilité de tous les milieux d'accueil . mécanismes de solidarité efficaces pour assurer une offre sur l'ensemble du territoire de la Fédération)
- Modification de l'article 6 du décret ONE (autorisation . 6 ans) et du code de qualité (attestation de qualité)

En amont de la réforme sont arrivées **15 balises** qui, selon l'ONE, définissent pour la décennie à venir le cadre de référence pour l'évolution et le fonctionnement du système d'accueil de la petite enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un système qui :

1. se fonde sur un **consensus institutionnel interne et externe fort** reconnaissant la **nécessité d'agir à la base** en investissant **dès la petite enfance** pour offrir la meilleure évolution possible des générations à venir en termes de santé, d'éducation, de socialisation et de développement individuel global.
2. met en œuvre les droits reconnus par la Convention internationale **des droits de l'enfant**.
3. veille en priorité à assurer **l'intérêt des enfants** dans une logique **de bienveillance**.
4. s'inscrit dans la démarche du **Code de qualité européen**.
5. s'appuie sur le développement des **connaissances scientifiques pertinentes** et encourage **le développement**.
6. intensifie les actions en vue d'une **mise en œuvre effective du Code de qualité** de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
7. vise à rencontrer la **diversité des besoins des enfants** en bas âge notamment en termes de soins (« **care** »), de développement et d'éducation (« **educare** »).
8. assure **l'accessibilité** de l'accueil dans une **logique inclusive** et de **service universel**.
9. contribue à la **réduction des inégalités sociales et de santé**.

10. aborde l'enfant accueilli dans le **respect de son contexte familial** et dans une logique de **soutien à la parentalité**.
11. fixe un **cadre financier, juridique et de fonctionnement** permettant de mettre les acteurs du secteur (pouvoirs organisateurs, professionnels des milieux d'accueil, agents ONE) en situation de réaliser adéquatement **leurs missions** en veillant à la **meilleure utilisation possible des moyens disponibles**.
12. soutient la **diversité de l'offre d'accueil**.
13. se fonde sur une **logique de service public délégué** et respecte le cadre du **secteur non-marchand**.
14. garantit des stratégies et des outils de **évaluation** nécessaires à son **pilotage et à son évolution constante**.
15. encourage les dynamiques de **partenariat** et de **coordination** (logique de transversalité et d'attention aux transitions) avec l'accompagnement, l'ATL et l'enseignement.

En résumé :

Mieux accueillir pour mieux grandir

- " C'est renforcer la prise en compte des besoins globaux de chaque enfant accueilli.
- " C'est soutenir un accueil orienté qualité pour lutter contre les inégalités sociales et de santé.

Mieux intégrer la réalité des familles

- " C'est renforcer l'accessibilité de l'accueil dans ses diverses formes.
- " C'est soutenir les parents dans leur diversité en tant que partenaires des professionnels.

Mieux investir dans l'avenir

- " C'est renforcer et simplifier l'accueil de la petite enfance.
- " C'est soutenir les professionnels du secteur.

## Objectifs opérationnels (voir détails Powerpoint en pièce jointe)

### 1. Redessiner le paysage du secteur de l'accueil

PO	Milieu d'accueil	Capacités autorisables	Normes minimales d'encadrement	Normes de subventionnement
Personne physique	(Co)Accueillant d'enfants indépendants (AEI ou CAEI))	<b>AEI 4 : places</b> (4ETP/max 5 simult.). <b>CAEI (2AEI) : 8 places</b> (8 ETP/max 10 simult.).	<u>Personnel accueillant</u> 1 accueillant / 4ETP-max 5 présences simultanée.	<b>Subside de base.</b> 250 € /places/an + lien fonctionnel avec le référent santé ONE.
Personne morale : ASBL ou Pouvoir public (société à finalité sociale ?)	Service d'accueil d'enfants (SAE)	<b>36 places</b> (9 AES) (= capacité min. majorable par tranche de 36 places) 72 places (18 AES) 108 places (27 AES) 144 places (36 AES)... <b>NB Capacité répartie en lieux d'accueil de 4 ou 8 places / max 5 ou 10 présences simult. = Accueillants d'enfants salariés (AES) ou Co-accueil salarié (CAES).</b>	<u>Personnel de direction</u> 0,5 TP/SAE de 36 places 1 ETP/SAE de 72 places et plus. <u>Personnel d'encadrement PMS</u> 1ETP/72 places <u>Personnel accueillant</u> 1 accueillant / 4ETP-max 5 présences simultanée.	<b>Subside de base :</b> <u>Personnel de direction</u> 0,5 TP/SAE de 36 places 1 ETP/SAE de 72 places et plus. + Lien fonct. avec le réf. santé ONE. <b>Subside accessibilité</b> <u>Personnel d'encadrement PMS</u> 1ETP/72 places. <u>Personnel accueillant</u> AES : 1 TP + 10% = frais CAES : 2 ETP + 10% = frais <b>Subside accessibilité renforcée :</b> ½ temps encadrement PMS jusqu'à 36 places, ¾ temps jusqu'à 72 places et 1 temps plein au-delà.
Personne morale : ASBL ou Pouvoir public (société à finalité sociale ?)	Crèche	<b>14 places</b> (= capacité minimum majorable par tranche de 7 places) 21 28 35 42 49 56... <b>NB Possibilité de répartition en lieux d'accueil mobiles par unité minimum de 14 places (BB-Bus)</b>	<u>Personnel de direction</u> 0,5 TP/crèche jusqu'à 63 places. 1TP/crèche de 70 places et plus.  <u>Personnel accueillant</u> 1 accueillant/ 7 enfants présents.	<b>Subside de base :</b> <u>Personnel de direction</u> Subside de base : 0,5TP/Crèche + 1TP/crèche de 70 places et plus. Subside médecin à partir de 21 places. <b>Subside accessibilité</b> <u>Personnel d'encadrement PMS</u> 14 places : 0ETP 21 places : 0,5 ETP 28 places : 0,5 ETP (au-delà +0,5 ETP/14 places). 35 places : 0,5 ETP 42 places : 1ETP 49 places : 1ETP 56 places : 1,5 ETP... <u>Personnel accueillant</u> 1,5 ETP/7 places (11h30) <b>Subside accessibilité renforcée :</b> ½ temps encadrement PMS jusqu'à 35 places, ¾ temps jusqu'à 70 et temps plein au-delà.
<p><b>Remarque 1 : Niveaux de formation initiale.</b>  <u>Personnel accueillant</u> : premier temps niveau CESS (second temps : 1/3 niveau bachelier)  <u>Personnel d'encadrement psycho-médico-social</u> : niveau bachelier  <u>Personnel de direction</u> : Bachelier + certificat complémentaire dont le contenu varie selon le diplôme de base.</p> <p><b>Remarque 2 : Niveaux de subsidiation.</b>  <u>Niveau 0</u> : pas de subside (pas souhaité ou pas retenu en programmation).  <u>Niveau 1</u> : subside de base.  <u>Niveau 2</u> : subside de base + subside accessibilité  <u>Niveau 3</u> : subside de base + subside accessibilité + subside accessibilité renforcée</p>				



Le projet de réforme est salué en ce qu'il tend à tirer tous les milieux d'accueil vers le haut, le but est que personne ne perde.

## 2. Renforcer l'accessibilité dans toutes ses dimensions

- Accessibilité géographique et service universel

- Accessibilité financière

- Accès à l'inscription

- Accessibilité socioculturelle

Remarque de Françoise Lignian qui aurait peur de voir apparaître des milieux d'accueil « ghetto » où on veut accueillir un maximum de public fragilisé pour augmenter son subside

- Accessibilité horaire

Remarques

Sylvie Lefebvre : « Je pense que pour maintenir le subside ONE ex-FSE, il faut aux milieux d'accueil minimum 11h30 d'ouverture par jour. »

Françoise Lignian : « Le public fragilisé de la halte accueil arrive plus tard et donc le fait d'ouvrir plus tôt ne leur convient pas. Je souhaite garder une souplesse horaire pour la halte accueil. »

Odette Peeters : « Parfois du public pas fragilisé arrive à 7h pour déposer ses enfants. »

Virginie Charton : « Pour les milieux d'accueil existants, il y aura des mesures transitoires pour avoir le temps de s'adapter. »

Stéphan Leyder : « Il y a un enjeu à garder un subside ONE ex-FSE en plus d'un subside ONE. Est-ce que ce que l'on offre en plus (suite au subside ex-FSE) sera toujours considéré comme un plus ? Pourquoi certains milieux d'accueil auraient droit à un subside exceptionnel alors que la situation en province de Luxembourg n'est pas la plus critique par rapport à Charleroi, Liège ? »

Virginie Charton : « Pour moi le gros changement reste les 11h30 d'accueil par jour. Le pourcentage de places à réserver à un public fragilisé qui passe de 10% à 20% cela ne change pas beaucoup et me paraît difficile à contrôler. »

Sylvie Lefebvre : « Si on n'accueille pas au moins 11h30 par jour, on ne rentre pas dans les critères du subside « accessibilité » (voir projet ex-FSE) »

### 3. Renforcer la qualité

- Amélioration du niveau de formation initiale
- Amélioration du niveau de formation continue
- Attestation qualité bilans généraux de fonctionnement
- Amélioration technique des procédures
- Simplification administrative
- Informatisation

#### Textes à voir en pièce jointe (tous sont encore des projets)

- Décret accueil de la petite enfance
- Arrêté relatif au régime d'autorisation des accueillant-e-s de enfants indépendant-e-s, des services d'accueil de enfants et des crèches
- Modifications de l'arrêté Code de Qualité
  - On ouvre la porte à la gratuité de l'accueil

#### Remarques par rapport à la lecture du projet de réforme

Virginie Charton : « Je trouverais normal que les partenaires connaissent le détail des 35 pages »

Sylvie Lefebvre : « On pourrait se donner le temps d'échanger et de faire une journée de lecture commentée tous ensemble. Ce qui manque c'est de connaître les mesures de transition, voir ce qui va être demandé, souhaitable »

Stéphan Leyder : « Il y a un travail en cours à l'ONE pour voir les milieux d'accueil qui pourraient déjà rentrer dans les conditions et ceux qui auront besoin d'un petit coup de pouce. »

#### Questionnement des milieux d'accueil partenaires

HA Libramont, CPAS de Libramont : une halte accueil de 10 places sera-t-elle toujours subventionnable ?

#### Réforme APE

Un partenaire interpelle la directrice de Promemploi quant au courrier qui a été envoyé aux milieux d'accueil de la province de Luxembourg à propos de la réforme des points APE afin de récolter leur témoignage sur comment cela pourrait les impacter. La question est posée de savoir si Promemploi a déjà reçu beaucoup de retours des milieux d'accueil.

Sylvie Lefebvre répond que Promemploi continue à recevoir des témoignages. Notamment de milieux d'accueil doublement impactés pour ceux qui se trouvent le long de la frontière avec le Luxembourg en raison du dispositif grand-ducal des « chèques service accueil ».

Il y a eu du trop perçu par certains milieux d'accueil donc les ponctions se font en une fois sur les subsides actuels et cela rend la situation difficile.

Selon le Ministre, on garde quasi les mêmes subsides mais des calculateurs ont été créés (fichier excel de la CESSOC) et il se révèle que pour beaucoup il y aurait une diminution de 10% des subsides.

Un communiqué de presse sera élaboré grâce aux témoignages recueillis par Promemploi. (résultats enquête parents ?)

## **Tour de table des projets**

### **La Houette, halte accueil É Commune de Durbuy**

La halte accueil agréée pour 10 places d'accueil fonctionne bien. Il n'y a pas eu de changement particulier sur l'année 2017.

### **La Pause Grenadine, halte accueil É Commune de Bastogne**

En 2017, l'accueil à la « La Pause Grenadine » s'est bien passé et les objectifs prévus ont été rencontrés. La halte accueil propose un accueil occasionnel en vue de faciliter l'employabilité des parents.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le pouvoir organisateur a changé, il est passé de la Commune au CPAS de Bastogne.

### **La Tarentelle, crèche É ASBL**

La Tarentelle est une crèche de 75 places d'accueil dont 25 ont été créés grâce au projet FSE devenu ONE. La crèche est ouverte de 6h30 à 19h.

### **Les Lutins du Parc, MCAE et La Halte des Lutins, halte accueil É Commune de Paliseul**

- **Maison communale d'accueil de l'enfance** de 18 places qui accueille des enfants de 0 à 3 ans de 7h à 18h30. La MCAE fonctionne bien.
- **Halte accueil communale** d'une capacité de 8 places pour les enfants de 0 à 3 ans, ouverte de 7h à 18h30. La halte accueil va organiser une plaine au mois de août afin d'augmenter les inscriptions.

### **La récré de Violette, halte accueil É ASBL Enfants en Marche**

La halte est complète et des demandes de parents sans emploi sont en attente. Depuis avril 2018 la capacité d'accueil a augmenté à 12 places.

### **Les petits Pinsons, crèche É Commune de Chiny**

La crèche « Les petits Pinsons » de Chiny commence l'accueil à 7h pour le terminer à 19h et ainsi permettre un accueil flexible. Pendant l'année 2017 tout s'est bien passé, la crèche se porte bien.

### **Pas à Pas, crèche É Commune de Saint-Léger**

La crèche de Saint-Léger offre un accueil flexible et est divisée en trois sections. En 2017, tout va bien, la crèche possède une liste d'attente et donc ne risque pas de manquer d'inscriptions.

### **La Cachette enchantée, halte accueil É Commune de Gouvy**

Le déménagement initialement prévu en 2017 a eu lieu en mai 2018 et les puéricultrices prennent leurs marques dans les nouveaux locaux. La halte accueil a augmenté sa capacité d'accueil et est passée de 8 à 12 places. Tout le personnel du milieu d'accueil est ravi de ce changement. L'inauguration est prévue pour le 7 septembre prochain.

### **Les petits Potes , halte accueil É Commune de Manhay**

Depuis janvier 2017, la halte accueil est ouverte 5 jours par semaine de 7h30 à 18h15. Tout se passe bien.

### **De Câlins à Canailles, crèche É Commune de Vaux-sur-Sûre**

La crèche de 42 places se porte bien et toutes les places d'accueil sont occupées. La commune est en réflexion pour la création d'une halte accueil à Sibret.

### **Libraaccueil, halte accueil É CPAS de Libramont**

La halte accueil compte 10 places d'accueil qui ne sont pas toutes occupées pour le moment. Le milieu d'accueil est en réflexion par rapport à l'obligation de passer à 14 places suite à la réforme d'autant plus qu'une nouvelle crèche va ouvrir ses portes à l'hôpital de Libramont.

## 7. Résultats de l'appel à projets « Soutien à la parentalité » de la Province de Luxembourg

L'appel à projets « soutien à la parentalité » arrive à un moment où Promemploi est en réflexion par rapport à l'analyse des pratiques professionnelles suite au retour du voyage d'étude de Lille organisé dans le cadre du projet FSE Inclusion. En province de Luxembourg ce projet vient à point pour proposer aux milieux d'accueil un accompagnement à l'analyse de leurs pratiques professionnelles. Vu le financement proposé par la Province, et le grand nombre de milieux d'accueil, nous avons décidé de cibler uniquement les haltes accueil.

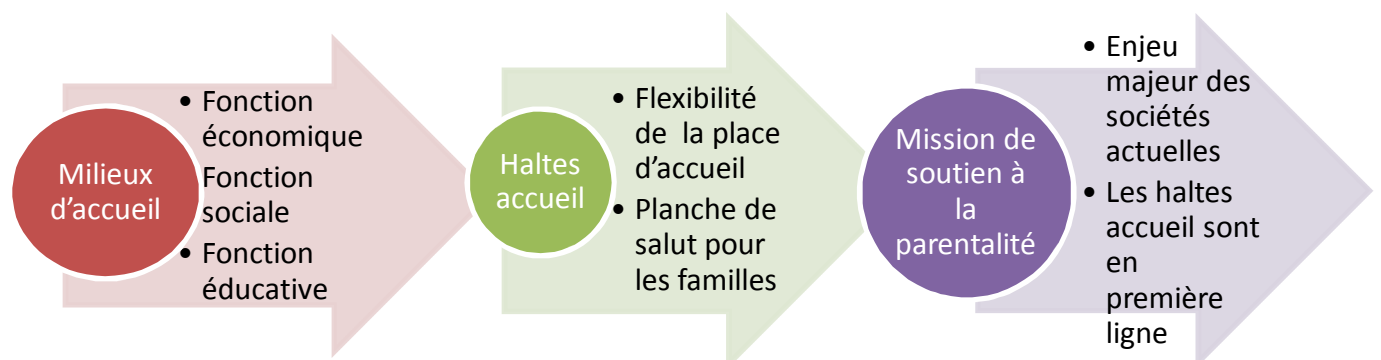
Nous allons recevoir 9000" de la Province (sur une enveloppe de 20000" )

Projet « Analyser ses pratiques d'accueil pour mieux soutenir la parentalité »

### Objectif

Permettre aux haltes accueil de la province de Luxembourg de bénéficier de temps d'analyse des pratiques professionnelles, démarche ayant pour finalité une plus grande prise en compte des besoins de l'usager ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives concrètes vécues par les participants.

Pourquoi cibler les haltes accueil ?



Remarques des haltes accueil présentes lors de cette réunion (qui est intéressé ? les séances d'analyses des pratiques débuteraient en janvier 2019)

Gouvy : « oui, peut-être mais il faut en reparler à la responsable du milieu d'accueil qui n'est pas présente aujourd'hui. »

Pause Grenadine : « pourrait se faire en réunion d'équipe. Tout courrier doit parvenir au CPAS. »

Marche : « Le PO est d'accord mais modalités pratiques à voir. Réflexion fort adaptée et rentre dans le projet. »

CPAS de Libramont : « ok, à voir par rapport aux horaires pour la gestion des enfants »

## **Divers**

Stéphan Leyder explique que le projet du décret petite enfance devrait être approuvé par le Gouvernement fin 2018.

PV rédigé par la équipe « ONE ex-FSE » de l'ASBL Promemploi.